

Journal du Relais Parents
Assistants Maternelles de
la commune de Belin-Bélieu
et de la commune de Lugos

SOMMAIRE

Juillet / Aout 2017

- Les Animations
- L'école maternelle
- Le coin des Ass'Mat



Au RPAM on s'amuse avec tout !

Bonjour à toutes,



Bientôt les vacances !

Pendant ces années passées chez l'assistante maternelle, les enfants ont acquis des notions qui leurs seront utiles pour plus tard. Cette période est aussi synonyme de départ pour un certain nombre d'enfants vers de nouvelles aventures.

En septembre, ce sera pour quelques-uns la rentrée en école maternelle. De nouveaux copains et copines, une nouvelle maitresse, une ATSEM bref un autre monde, avec ces nouvelles règles à apprivoiser.

Pour ces raisons, avec Emeline BORDES maitresse de la petite section de l'école maternelle Bertrine, nous avons eu envie de faire une rencontre entre les « grands » de chez les assistantes maternelles et les « petits » de l'école.

Cette rencontre ce fera :

Le mercredi 5 juillet de 9h30 à 11h30 sur le stade, ou nous vous proposons de participer à des jeux sportifs

Puis après, place aux jeux de plage, aux baignades. Ce sera le moment de profiter de ces parents, de ces grands parents pour les plus petits et pour les plus grandes (les assistantes maternelles) de prendre le temps de se ressourcer en famille.

Que vous partiez en juillet ou en août, je vous souhaite à tous de vous reposer et surtout de prendre soin de vous !

Nathalie LEVACHER

LES ANIMATIONS

JUILLET

Lundi 3 juillet

C'est la baleine qui tourne qui vire...

Mercredi 5 juillet

Rencontre sportive sur le stade avec la petite section de l'école maternelle Bertrine



Vendredi 7 juillet

« Je n'ai pas 8 bras mais elle oui ! »

Lundi 10 juillet

Marionnettes

Mercredi 12 juillet

Manipulation de semoule

Lundi 17 juillet

Musique

Mercredi 19 juillet

Pâte à sel

Vendredi 21 juillet

Jeux d'eau

Lundi 24 juillet

RDV salle polyvalent maternelle Aliénor
Psychomotricité

Mercredi 26 juillet

Diapositives

Vendredi 28 juillet

Danses et rondes

AOÛT



Mercredi 23 août

Retour en toute tranquillité

Vendredi 25 août

Retour en toute tranquillité

Lundi 28 août

« Léon ! Léon ! »

Mercredi 30 août

Musique



L'ECOLE MATERNELLE

Ces années de maternelle vont constituer une transition entre la famille et l'école élémentaire. Cette socialisation passe par la découverte et l'acceptation des règles de la vie en collectivité : écouter la maîtresse et ses camarades, ne pas interrompre, garder le silence, écouter et respecter les consignes.

Cet apprentissage est difficile pour certains enfants, mais il est inévitable tant il conditionne toute la suite de la scolarité.

Du côté des parents, il est important d'accompagner et de prolonger à la maison cette découverte de la socialisation et du langage, en écoutant votre enfant, en lui expliquant les termes qu'il ne comprend pas, en lui lisant des histoires, en lui montrant que vous êtes d'accord avec les règles de l'école.

En France, la scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 6 ans. Entre 3 et 5 ans, on n'est donc pas obligé d'aller à la maternelle.

En petite section, il est accepté pour des raisons de maturité physiologique et psychologique que des enfants ne viennent en classe que le matin pour permettre une adaptation plus progressive à l'école.

Cependant, l'assiduité des enfants est fondamentale pour que la scolarisation à la maternelle soit constructive pour leur scolarité à venir.

L'entrée en maternelle ; une séparation difficile ?

Cette première rentrée en petite section est pour l'enfant le moment de se séparer de ses parents, et d'entrer dans un monde qu'il ne partage pas avec eux.

L'intensité de cette séparation est plus ou moins forte cependant, selon que l'enfant a été gardé par ses parents ou à l'extérieur. Dans ce cas, il est habitué à se séparer de sa mère, et il a déjà fait l'expérience fort sécurisante de la "permanence des parents" : il sait qu'ils reviennent toujours le chercher à la fin de la journée.

Quand il arrive dans sa classe, les autres enfants l'intéressent et l'attirent, mais la collectivité l'effraie aussi. Au milieu de ce vaste espace inconnu qu'est l'école, sa cour de récréation, la cantine, le préau, et de tous ces visages qu'il n'a jamais vus, il a peur d'être "dilué", de perdre son individualité. C'est pour cela qu'en maternelle, on accorde beaucoup d'importance aux signes d'identification des enfants : chacun a son portemanteau orné d'une photo, d'un dessin ou d'un symbole, chacun a sa place à la cantine, son lit pour la sieste, **sa tétine et son "doudou"**.

Mais malgré toutes ces précautions, il y a rarement de première rentrée sans pleurs et ce moment est douloureux pour certains enfants... comme pour leur maman !

LE COIN DES ASS'MAT

Le droit d'administrer des médicaments est réservé aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (article L 4111-1 CSP), aux infirmières et aux infirmiers (article L 4311-1 CSP), donc aux puéricultrices (mais pas aux aides-soignantes ou auxiliaires de puériculture). Toute autre personne qui administre un médicament se rend coupable du délit d'exercice illégal de la médecine (article L 4161-1 du code de la santé publique) : « *exerce illégalement la médecine toute personne qui prend part habituellement ou par direction suivie, même en présence d'un médecin, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tous autres procédés quels qu'ils soient, ou pratique l'un des actes professionnels (...) sans être titulaire d'un diplôme, certificat (...) exigé pour l'exercice de la profession de médecin* ».

En cas d'urgence, il convient d'appeler le 15. Un médecin régulateur donnera alors la conduite à tenir.

Cependant, lors de la soirée avec la juriste Maëlle Arnaud a donné une solution possible : si le médecin de l'enfant vous **fournit un protocole spécifique vous autorisant vous Mme X assistante maternelle de l'enfant untel** à donner du paracétamol en cas de température supérieur à... . L'autorisation doit venir du médecin en plus de celle du parent.

Attention on parle bien d'une **AUTORISATION**, cette possibilité ne doit pas vous obliger à le faire si vous ne le souhaitez pas. Personne ne peut vous obliger à donner des médicaments.

COMPTINE DU MOIS

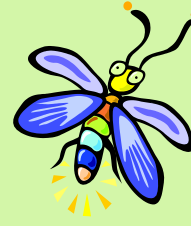
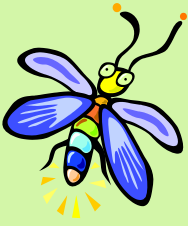
Petit poisson

Petit poisson, petit poisson,
Nage, nage, nage
Petit poisson, petit poisson,
Gloup, gloup, gloup
Ah non, il est mangé par une pieuvre...



Belle pieuvre, belle pieuvre,
Nage, nage, nage
Belle pieuvre, belle pieuvre
Gloup, gloup, gloup
Ah non, elle est mangée par un grand requin...

Grand requin, grand requin
Nage, nage, nage
Grand requin, grand requin
Gloup, gloup, gloup
Ah non, il est mangé par une grosse baleine...



VOTRE RELAIS « **LES LUCIOLES** » EST OUVERT :

- Lundi : 9 h — 18 h
- Mardi : 9 h — 17 h
- Mercredi : 9 h — 12 h 30
- Jeudi : 9 h — 15 h 30
- Vendredi : 9 h — 17 h

Les ateliers pour les assistantes maternelles et les enfants ont lieu chaque **lundi, mercredi** et **vendredi** de **9 h à 11 h 30** sur inscription.

Adresse internet du relais : relaisleslucioles@orange.fr

Téléphone : 05 56 88 23 72

